

## ***AVIS DE TEMPETE***

Au vu des attermolements des ministères de tutelles (Culture, Budget, Recherche) et de l'INRAP depuis le 13 novembre 2006 et **pour faire avancer de manière significative** le dossier, les organisations syndicales ont déposé un préavis de grève reconductible auprès du Ministre de la Culture pour tous les agents de l'INRAP, pour le 8 décembre 2006, afin d'obtenir satisfaction sur les points suivants :

### **1) Plafond d'emploi 2007**

Sur le plafond d'emploi autorisé au budget prévisionnel 2007, d'après les informations recueillies, il apparaît que celui-ci s'élève à 1803 ETP autorisés. **On est très loin du minimum nécessaire, soit 2000 ETP, pour répondre au plan de charge qui s'annonce pour 2007.**

### **2) Plan de résorption de la précarité**

Le 29 novembre 2006, à 20 heures, ni la direction de l'administration générale du ministère de la Culture, ni la direction de l'Inrap n'avaient entrepris une quelconque négociation avec la direction générale de l'administration du ministère de la Fonction Publique (DGAFP) au sujet du décret relatif aux modalités de CDIisation des agents précaires de l'INRAP, notamment la condition de présence à l'INRAP au 31 12 2006)

(source : CGT Fonction Publique, UFFF-CGT)

### **3) Picsou au ministère des Finances**

Le 25 février 2002, le Trésor avance 23 millions d'euros à l'INRAP pour fonctionner. Le 6 juin 2006, un rééchelonnement du remboursement de l'avance est acté sur trois ans (*publication journal officiel n°148 du 28 juin 2006*). Mais, au passage, le ministère des Finances ajoute des intérêts qui s'élèveront en tout à plus de 820 000 euros. L'intersyndicale demande que cette opération scandaleuse soit **financièrement neutre pour l'INRAP.**

Le trésor public ne doit pas se faire de l'argent sur le dos d'un établissement public national naissant.

***Sur ces trois points, l'Intersyndicale appelle les agents  
à se mobiliser pour faire avancer le dossier***